



## **CONTRAT D'ACHAT DE PRESTATION**

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**AIR VOYAGES** dont le siège social est situé à 40 Rue des bons enfants 97410 Saint Pierre, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 424 941 110, au R.C.S de Saint-Pierre de la Réunion, représentée par Monsieur WAEL AL RIFAI.

Ci-après dénommée « **AIR VOYAGES** ».

### **D'UNE PART**

#### **ET**

La société **CORAIL HELICOPTERES S.A**, ayant son siège social au 36, rue Claude Chappe ZAC 2000, 97420 Le Port, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 451 484 216, représentée par Monsieur Alfred CHANE PANE, dûment habilité aux présentes,

Ci-après dénommée le « prestataire » **D'AUTRE PART**,

### **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE**

**AIR VOYAGES** vend à ses clients des produits de prestations de **Survols en hélicoptères** à l'île de la Réunion.

La Société Corail Hélicoptères SAS exerce une activité de prestations de service touristique.

**Survols en hélicoptères** à l'île de la Réunion et s'engage à fournir aux clients de **AIR VOYAGES** ayant acheté ces prestations un service de qualité.

C'est ainsi que les parties se sont rapprochées, afin de définir les conditions et modalités de leur partenariat et d'arrêter les termes du présent contrat de prestations touristiques.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le prestataire s'engage :

- A répondre aux requêtes et demandes dans le plus bref délai,
- Le prestataire demeure seul responsable de ses éventuels sous-traitants ou autres collaborateurs pour l'exécution des prestations au titre du présent contrat.
- S'engage à fournir les droits d'utilisation des vidéos et photos sélectionnées par nos soins des survols touristiques réalisés par Corail Hélicoptères à l'usage exclusif des supports de communications de **AIR VOYAGES**.

Le prestataire s'engage à faire valider les commissions par **AIR VOYAGES**.

**Article 2 : OBLIGATIONS DE "AIR VOYAGES "**

**AIR VOYAGES** *s'engage :*

- A communiquer au prestataire les éléments permettant l'identification des clients afin d'effectuer la réservation du ou des survols à savoir :
  - Nom des clients,
  - Nom de l'hôtel, villa et résidence,
  - Numéros de portables des clients pour confirmation de la réservation
  - Garantie : **AIR VOYAGES** s'engage à garantir les réservations des clients

### **Article 3 : GESTION DES RECLAMATIONS DES CLIENTS**

Les réclamations faites par les clients dans le cadre de la fourniture des prestations seront gérées sur place (lors de leur déroulement de ladite prestation) par le prestataire et une indemnisation pour prestation non fournie sera accordée au client.

Le prestataire devra informer immédiatement **AIR VOYAGES** de ces réclamations et des raisons ayant conduit à leur traitement.

Si les réclamations provenant des clients sont fondées et résultent d'une faute ou d'une négligence du prestataire, le prestataire devra rembourser aux clients et / ou au réceptif les sommes versées par ces derniers à titre de remboursement, de dédommagement contractuel, judiciaire ou autre selon le tarif de vente aux clients.

Le prestataire s'engage à donner une réponse aux clients lésés dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du dossier transmis par le réceptif faute de quoi les montants indemnisés seront automatiquement déduit de la facturation du mois en cours, après en avoir avisé le prestataire.

### **Article 4 : CONDITIONS DE REGLEMENTS**

Pour les règlements effectués sur place par nos clients commun, une commission de l'ordre de **10%** sur la somme Hors Taxes du survol sera reversé mensuellement par le prestataire à **AIR VOYAGES** après réception de la validation du récapitulatif transmis accompagné de la facture correspondant aux commissions mensuelles dues.

=> Le paiement des commissions par le prestataire à l'agence sera effectué à 30 jours dès réception de la facture.

## **Article 5 : CONDITIONS D'ANNULATION**

Notre service s'engage à confirmer, auprès du client, la nature et l'horaire de la prestation la veille avant 16H.

Tout passager a le droit d'annuler ou de reporter son survol programmé la veille de la prestation avant 16H.

Passé ce délai, il devra s'acquitter de la totalité du prix du survol concerné.

Tout passager ne se présentant pas au jour et aux horaires du vol, se verra appliquer une pénalité égale à 100% du prix du circuit.

### **Horaires**

Notre Société fournit les horaires des circuits à titre indicatif. Elle se réserve le droit de modifier les horaires de survol en avertissant, au préalable, le client.

### **Politique enfant**

Les enfants - de 2 ans sont gratuits ( date anniversaire).

A compter de 2 ans jusqu'a 12 ans révolus, un tarif enfant est appliqué

## **Article 6 : RÉSILIATION**

- Le présent contrat pourra être résilié de plein droit dans les cas suivants

1. Par chacune des parties, si l'une des parties ne respecte pas l'une des obligations mises à sa charge par le présent contrat dans un délai de 15 jours suivant la réception par la partie défaillante de la mise en demeure.

2. Pour tout autre cas de résiliation tel que prévu dans le présent contrat.

## **Article 7 : ASSURANCES**

Les prestations réalisées sont couvertes et limitées par les attestations d'assurances à consulter sur demande.

## **Article 8 : PROTECTION DES DONNES NOMINATIVES DES CLIENTS**

Le prestataire s'engage à:

1. Traiter toute donnée nominative se rapportant aux clients, telle que le nom, l'adresse ou le numéro de la carte de crédit du client, reçu d'hôtel et/ou des clients ou d'un tiers  
(« Les données ») de manière loyale et conformément aux instructions données par **AIR VOYAGES** et à la réglementation applicable notamment celle relative à la protection des données nominatives.
2. Ne pas utiliser les données pour un but autre que celui se rapportant au présent contrat.
3. Ne pas utiliser les données pour ses besoins personnels et ne pas divulguer les données à un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de l'hôtel et ou réceptif. Dans le cas où hôtel et ou réceptif accorderait au prestataire le droit de divulguer les données à un tiers, cette autorisation ne serait effective que si le prestataire se conformait aux conditions de ladite autorisation, un accord serait conclu entre le prestataire et le tiers stipulant que le tiers se conformerait à la réglementation applicable à la protection des données nominatives et le tiers soumettrait les données divulguées serait à un niveau de sécurité et de protection adéquate.
4. Mettre sur place des mesures techniques appropriées contre toute destruction, divulgation, perte ou altération et des procédures de sécurité adéquates afin de s'assurer que les personnes non autorisées n'auraient pas accès aux données.

## **Article 9 : CONDITIONS FINANCIERES**

La liste des prix des prestations fournies par le prestataire ainsi que les taux de commissions sur le Territoire, ILE DE LA REUNION figurent en annexes. Les tarifs des billets de vols sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans ce cas, le prestataire s'engage à en informer **AIR VOYAGES** avant la mise en application des nouveaux tarifs. En-revanche, les taux de commissions restent fixes pendant toute la durée du présent contrat.

## **Article 10 : LOI ET JURIDICTION APPLICABLES**

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige découlant du présent contrat ou en relation avec celui ci fera l'objet d'une tentative de règlement amiable par les Parties.

Au cas où à l'issue d'un délai de 30 jours, aucun règlement amiable du litige n'aurait été atteint, le litige sera tranché définitivement, par le tribunal de Saint Denis de la Réunion.

## **Article 11: DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat entrera en vigueur à compter de sa signature, expirant le **01/02/2027** et sera reconduit par tacite reconduction, sauf refus express d'une des deux parties, signifié par lettre RAR au minimum 30 jours avant l'expiration du présent contrat.

## **Article 12: CESSION DU CONTRAT ET INDÉPENDANCE RÉCIPROQUE**

**12.1** Le présent contrat étant conclu « intuiti personae », le prestataire s'interdit de transférer, pour quelque cause que ce soit l'un quelconque de ses droits et obligations contractuels à un tiers sans l'accord préalable et écrit de **AIR VOYAGES**.

**12.2** Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront pendant toute la durée du présent contrat des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de sa propre exploitation

## **Article 13 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et annule et remplace tout accord antérieur commercial ayant un objet similaire aux présentes, oral ou écrit ayant été conclu entre les parties.

Fait à Saint Gilles, le 01/02/2026  
En deux exemplaires originaux

Pour le prestataire,  
**AIR VOYAGES**  
WAEL AL RIFAI

**CORAILHELICOPTÈRES**  
Alfred CHANE PANE

7/11



## GRILLES TARIFAIRES

Valables du 01/11/2025 au 31/10/2026

### I - BILLETS ENCAISSÉS PAR CORAIL HÉLICOPTÈRES (Règlement sur place par les clients)

TARIFS AU DÉPART DES DEUX BASES			
Type de prestation	Tarif Public T.T.C	Commission versée par le prestataire (sur tarif H.T)	%
<b>Survol "Excellence"</b> ≈ 55 min	Adulte / pers : 350 € Enfant* / pers : 300 €	<b>Adulte / pers : 34,28 €</b> <b>Enfant* / pers : 29,38 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Aux Cœurs des Cascades"</b> ≈ 50 min	Adulte / pers : 330 € Enfant* / pers : 290 €	<b>Adulte / pers : 32,32 €</b> <b>Enfant* / pers : 28,40 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Tour de l'Île"</b> ≈ 45 min	Adulte / pers : 310 € Enfant* / pers : 265 €	<b>Adulte / pers : 30,36 €</b> <b>Enfant* / pers : 25,95 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Trois Cirques"</b> ≈ 35 min	Adulte / pers : 280 € Enfant* / pers : 240 €	<b>Adulte / pers : 27,42 €</b> <b>Enfant* / pers : 23,50 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Deux Cirques"</b> ≈ 25 min	Adulte / pers : 240 € Enfant* / pers : 200 €	<b>Adulte / pers : 23,50 €</b> <b>Enfant* / pers : 19,58 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Le Volcan"</b> ≈ 25 min <i>(Uniquement depuis Saint-Pierre)</i>	Adulte / pers : 210 € Enfant* / pers : 190 €	<b>Adulte / pers : 20,57 €</b> <b>Enfant* / pers : 18,60 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Cilaos"</b> ≈ 15 min <i>(Uniquement depuis Saint-Pierre)</i>	Adulte / pers : 125 € Enfant* / pers : 125 €	<b>Adulte / pers : 9,30 €</b> <b>Enfant* / pers : 9,30€</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Mafate"</b> ≈ 15 min <i>(Uniquement depuis Saint-Gilles)</i>	Adulte / pers : 125 € Enfant* / pers : 125 €	<b>Adulte / pers : 12,24 €</b> <b>Enfant* / pers : 12,24 €</b>	<b>10%</b>
<b>Survol "Lagon"</b> ≈ 8 min <i>(Uniquement depuis Saint-Gilles)</i>	Adulte / pers : 90 € Enfant* / pers : 90 €	<b>Adulte / pers : 8,81 €</b> <b>Enfant* / pers : 8,81 €</b>	<b>10%</b>

\*Enfants : moins de 12 ans ; à partir de 12 ans tarif adulte





N° de gestion 1000B00300

*Extrait Kbis***EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 4 août 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	424 041 110 R.C.S. Saint-Pierre de la Réunion
<i>Date d'immatriculation</i>	14/12/1000
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>AIR VOYAGES</b>
<i>Sigle</i>	AV
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	15 520,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	40 rue des Bons Enfants 97410 Saint-Pierre
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/12/2008
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

<b>Gérant</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	GANGAT Mohammad
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/04/1977 à Ste Clotilde
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	112 rue François de Mahy 97410 Saint-Pierre Contrat reçu le 20/05/2000 par Me Xavier Lecadieu, notaire.

<b>Gérant</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	AL RIRAI Wael
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/05/1979 à Beyrouth (Liban)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 rue Neuve Apt 307 - Résidence Altaïr 97400 Saint-Denis

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	40 rue des Bons Enfants 97410 Saint-Pierre
<i>Nom commercial</i>	<b>AIR VOYAGES</b>
<i>Enseigne</i>	AIR VOYAGES
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Agence de voyages
<i>Date de commencement d'activité</i>	22/11/1000
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**IMMATRICULATION HORS RESSORT**

---

*R.C.S. Saint-Denis de La Réunion*

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'CA'.

**FIN DE L'EXTRAIT**

